

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2026



☞ *Conseils Municipaux / PV du 28.02.2026*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 février 2026 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Danielle PRUDHOMME

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 3 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 06.12.2025.

On passe à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

- *Contrat CNP 2026*

*Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL*

- *Création d'un statut de l'élu local*

*Revalorisation des indemnités du maire et des adjoints*

- *Budget Assainissement*

*Demande d'admission en non-valeur*

- *Epicerie « Le Petit Marché »*

*Poursuites pour non-paiement des loyers et résiliation du bail commercial*

- *Collège de Dun-le-Palestel*

*Demande d'une subvention pour l'accueil de correspondants allemands*

- *Office National des Forêts*

*Programme annuel de coupes de bois*

- *Syndicat des Energies de la Creuse*

*Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »*

- *Affaires diverses*

- **CONTRATS CNP 2026 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL**

Présentation du renouvellement du contrat pour l'année 2026.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Création d'un statut de l'élu local**

### **Revalorisation des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local et revalorisant les indemnités des maires, des adjoints et des conseillers municipaux de 10 % pour les communes de moins de 1 000 habitants peut être appliquée.

Les taux sont donc augmentés de 10 % et sont désormais les suivants :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Maire                   | 28.10 % |
| 1 <sup>er</sup> adjoint | 10.89 % |
| 2 <sup>e</sup> adjoint  | 8.25 %  |
| 3 <sup>e</sup> adjoint  | 2.75 %  |
| Conseiller              | 2.75 %  |

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Budget Assainissement**

**Demande d'admission en non-valeur**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 23.01.2026 de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de La Souterraine concernant une demande d'admission en non-valeur d'un montant total de 1 610.79 € pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Epicerie « Le Petit Marché »**

**Poursuites pour non-paiement des loyers et résiliation du bail commercial**

Monsieur le Maire revient sur l'affaire relative à l'épicerie « Le Petit Marché » et fait référence à la délibération du 06.12.2025.

Il rappelle la situation et indique que l'office Actumlex demande une délibération nominative afin d'engager des poursuites pour non-paiement des loyers et résiliation du bail commercial à l'encontre de Monsieur SANTIAGO MORGADO AUGUSTO Luis Miguel.

Le Conseil Municipal souhaite récupérer le bâtiment dans son intégralité.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Collège de Dun-le-Palestel**

**Demande d'une subvention pour l'accueil de correspondants allemands**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier d'une enseignante d'allemand du collège Benjamin Bord de Dun-le-Palestel relatif à l'accueil de correspondants allemands et sollicitant une subvention pour les différentes activités qui seront proposées durant le séjour.

Il précise que ce courrier a été déposé par une élève de 3<sup>ème</sup> de Crozant.

Le programme prévu (sorties, activités culturelles, ...) a un coût que le collège ne peut pas assumer intégralement d'où cette demande d'aide à verser au Foyer Socio-Educatif du collège.

Il propose de verser la somme de 150 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Office National des Forêts**

**Approbation de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier**

Monsieur le Maire présente le programme de coupe 2024 proposé par l'ONF.

Bourg et Solitude / Parcelle 2B / 1.50 ha / Coupe à blanc / Vente

Maisons / Parcelle 3C / 4.72 ha / 3<sup>ème</sup> éclaircie de douglas et de pin laricio / Vente

La Chebreau / Parcelle 4A / 5 ha / 3<sup>ème</sup> éclaircie de douglas / Vente

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Office National des Forêts**

**Validation du programme annuel 2026 des coupes de bois**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal des propositions de l'ONF pour le programme annuel des coupes de bois pour 2026.

Maisons / Parcelle 3B / 2.14 ha / 3<sup>ème</sup> éclaircie de chêne rouge / Vente

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Office National des Forêts**

**Bois façonnés**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal des propositions de l'Office National des Forêts sur le fait que les lots de bois façonnés soient intégrés dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Maisons / Parcelle 3B / 2.14 ha / 3<sup>ème</sup> éclaircie de chêne rouge / Ventes et exploitations groupées

Maisons / Parcelle 3C / 4.72 ha / 3<sup>ème</sup> éclaircie de douglas et de pin / Ventes et exploitations groupées

Bourg et Solitude / Parcelle 2B / 1.50 ha / Rase - Douglas / Ventes et exploitations groupées  
La Chebreau / Parcelle 4A / 2 ha / 3<sup>ème</sup> éclaircie et rase douglas / Ventes et exploitations groupées

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Office National des Forêts**

**Forêt sectionale du Bourg et de La Solitude**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal, que dans le programme d'actions pour l'année 2026, des travaux sylvicoles en entretien doivent avoir lieu dans la forêt sectionale du Bourg et de La Solitude.

Cette intervention sera effectuée par l'Office National des Forêts et consiste à effectuer des travaux pour la sécurité du public et la protection des milieux.

Il précise que le devis s'élève à 1 880 € HT.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Syndicat des Energies de la Creuse**

**Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion et demande l'avis des conseillers municipaux.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

### **Informations diverses**

- Courrier de la ligue contre le cancer de la Creuse : remerciements pour la subvention 2025
- Courrier de Lire en Creuse : remerciements pour la subvention 2025
- Courrier de France Adot 23 : remerciements pour la subvention 2025



*Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :*

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,*

*Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

#### **Décision du 10.02.2026**

Menuiseries Naudon-Mathé de La Souterraine : remplacement de la porte de la cave de la Poste  
Montant : 1 080.73 € HT soit 1 296.88 € TTC

La Secrétaire de Séance,

Danielle PRUDHOMME



Le Maire,

Didier LAVAUD

